

INSTRUCTIONS DE COURSE

DEFI DES PORTS DE PECHE 2023

Du lundi 22 au dimanche 28 mai 2023

Lieu : Baie des Sables d'Olonne

Autorité Organisatrice : Sports Nautiques Sablais.

Grade : 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,

Les règlements fédéraux,

La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.

Le règlement de la Classe Grand Surprise.

Le règlement de l'association du Trophée des marins dont la **règle de course particulière appelée « le pêcheur à la barre »** : Lorsque le pavillon Jaune est hissé sur le bateau comité, le **barreur doit être un pêcheur** tout au long de la régata dont le départ va être donné.

L'Avis de course

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon les modalités suivantes : Montée du pavillon L avec un signal sonore, les annonces des modifications aux IC seront faites verbalement depuis le bateau comité.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur le village à proximité de l'espace bar dans un cube dédié, et également sur le site Internet du club.

3.2 Le PC course est situé sur le village dans un module dédié coté rocade. Les obligations sanitaires s'appliquent partout.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la vedette « Manon » amarré ponton « Vendée Globe »
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **60 minutes** après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Briefing	1 ^{er} Signal d'Avertissement
Mardi 23 mai	9h30	(Course d'entraînement) 14h30
Mercredi 24 mai	9h00	10h30
Jeudi 25 mai	8h00	9h30
Vendredi 26 mai	8h00	9h30
Samedi 27 mai	9h00	10h30
Dimanche 28 mai	8h00	9h30

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le dernier jour de course, pas de signal envoyé après **13h00**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le **Pavillon du Défi des Ports de Pêche**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS : Parcours construits 1 à 3
Parcours côtier N°4
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3	Parcours 4
Signal	Flamme numérique 1	Flamme numérique 2	Flamme numérique 3	Flamme numérique 4

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée Cylindrique MAGENTA	Bouées cylindriques MAGENTA	Bouée Frite ORANGE.

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont : les dangers du plateau des Barges, du Nouch et de son prolongement le Noura, ainsi que le rocher la Péruse (navigation interdite entre Nouch Sud et Nord et entre Nouch Nord et le phare de la grande jetée).

Les bateaux de commerce stationnant dans la zone d'attente et ceux faisant route dans l'axe du chenal sont considérés comme des obstacles.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est définie entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité à l'extrémité tribord** et la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée est définie entre **un mât arborant un pavillon bleu** et la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	Construit	45 minutes	60 minutes	15 minutes
Toutes	Côtier		180 minutes	90 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au village .

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située sur le village dans un modulaire dédié. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **4** courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Chaque jour de course, un émargement (sortie en mer et retour à terre) sera mis en place dans les locaux du PC Course.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par Pavillons Sports Nautiques Sablais.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs et débarqués au retour sur le village.

25. EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leurs équivalents ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront décernés comme suit :

- Classement général.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : **Jean-Jacques CLERC**

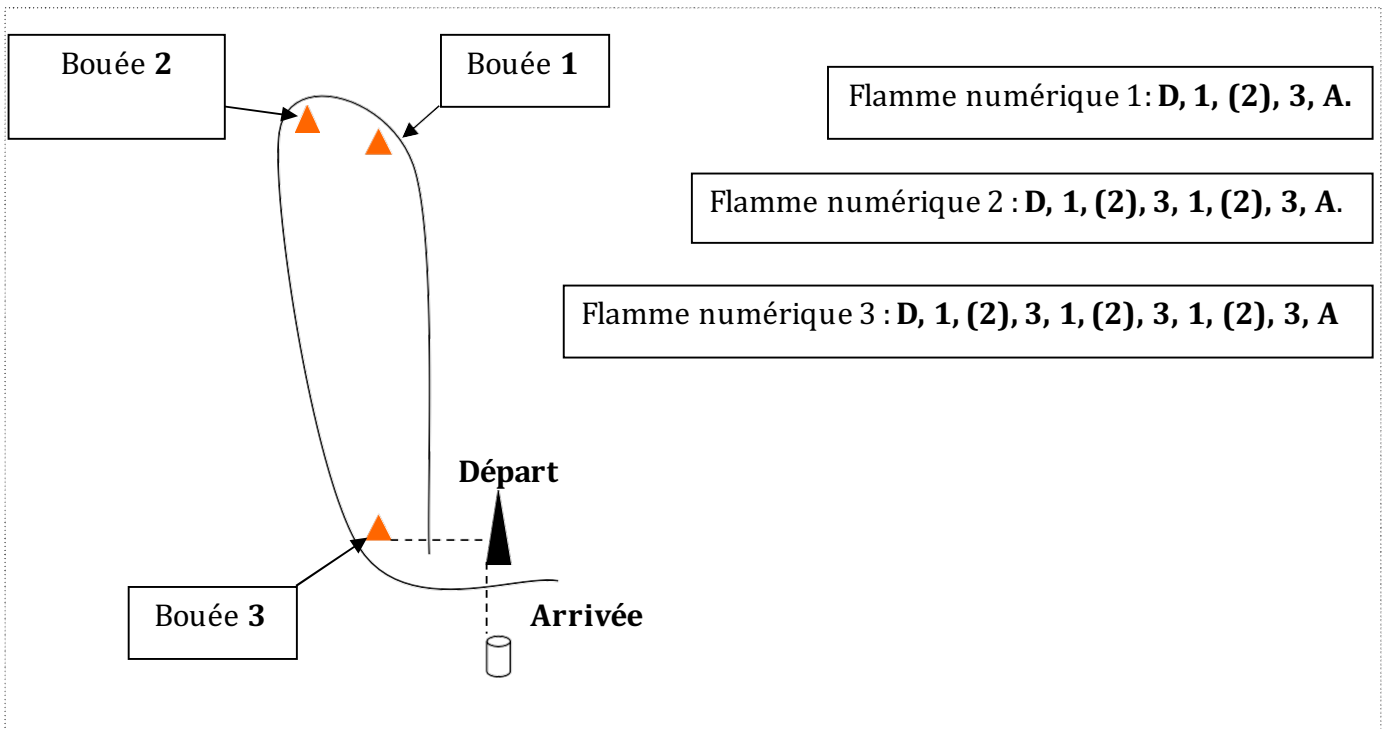
Président du jury : **Jean-Claude LANCOU**



Défi des ports de pêche Annexe Parcours

Parcours construits N° 1 à 3

- Ligne de départ : Le mât du bateau comité portant un pavillon orange et la bouée cylindrique magenta « Sports Nautiques Sablais ».
- Ligne d'arrivée : Le mât du bateau comité portant un pavillon orange et la bouée frite orange.
- Marques de parcours : bouées cylindrique magenta « Sports Nautiques sablais » distantes d'environ 0,8 à 1,2 miles nautiques.
- Bouée de "dog leg" (n° 2), cylindrique magenta.



Ne pas gêner le trafic portuaire qui est prioritaire



DEFI DES PORTS DE PECHE

PARCOURS COTIER.

- 1 Départ : dans le sud de la Nouch sud entre la vedette "Manon" et bouée Magenta à bâbord
- 2 Bouée de dégagement Magenta à contourner à bâbord
- 3 Bouée de départ magenta à contourner à bâbord
- 4 Bouée cardinale sud "Petite Barge" à contourner à bâbord
- 5 Arrivée : à proximité de la bouée d'eau saine de Bourgenay entre vedette "Manon" à Tribord et frite orange à bâbord.